

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

PROCES VERBAL REUNION du 20 janvier 2025

Nombre de membres afférents au Conseil : 14 - En exercice : 14
Présents : 11 - Votants : 10 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation : 13 janvier 2025 Date d'affichage : 24 janvier 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt janvier** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Maryse CHARVET, Fabrice PONSOT, Nicolas LAURENT, Emmanuel AMBOISE, Thierry GARNIER, Jean-Louis GACHET

<u>Absents avec pouvoir :-</u>	- Olivier GUILLOT	pouvoir à	Sébastien BORNUAT
	- Fabienne STEPHAN	pouvoir à	M. Thérèse DREVET
	- Isabelle SALLIN	pouvoir à	Nicolas LAURENT
	- Sylvie CARNEIRO DA SILVA	pouvoir à	Fabrice PONSOT

Secrétaire de séance : Maryse CHARVET

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération portant consultation du contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du Centre de Gestion de la Fonction Publique
- Appel d'offre Eglise de Saint-Oyen : lot n° 3 - déclaration sans suite de l'attribution du lot
- Délibération ouvrant le quart des crédits d'investissement 2024
- Délibération suite dépôt de plainte pour dépôt ou abandon d'ordures de déchets de matériaux
- Renouvellement contrat d'un agent d'entretien
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

1/ - Procès-verbal du 16 décembre 2024

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibération portant consultation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction publique

La commune adhère au service assurance du CDG pour les agents IRCANTEC et CNRACL. Le contrat statutaire arrive à expiration et il convient de le renouveler pour les 3 ans à venir.

Le Conseil charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique de lancer la nouvelle procédure de consultation pour le compte de la collectivité.

3 - Appel d'offre - Eglise de St Oyen : Lot n° 3 - déclaration sans suite

Suite à l'appel d'offre en procédure adapté lancé à l'automne dernier pour la restauration de l'église de St Oyen, une entreprise a répondu pour les lots 2 et 3 et a été retenue uniquement pour le lot 3.

Les documents présentés lors de l'ouverture des plis étaient globalisés pour les lots. L'architecte a demandé à l'entreprise les documents pour le lot 3. L'entreprise a confirmé maintenir sa candidature mais n'a transmis qu'une partie des pièces du marché pour le lot N°3.

Le 18 novembre 2024 la présente assemblée a attribué le marché pour les 5 lots présentés.

Après plusieurs relances de la part de l'architecte et des services de la mairie, les pièces n'ont pas été réceptionnées. Un courrier recommandé a été adressé le 20 décembre 2024 avec une date butoir. Le courrier recommandé n'a pas été retiré. Les pièces non fournies. Compte-tenu de la non présentation des pièces demandées dans le marché public dans les délais impartis, le conseil municipal décide de déclarer sans suite l'attribution du lot n°3 - *charpente couverture zinguerie* pour le marché public portant sur la restauration des façades du clocher, de la tourelle, et de la façade ouest et couvertures des transepts et du clocher de l'église de Saint-Oyen.

4 - Délibération ouvrant le quart des crédits d'investissement 2024

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025

5 - Délibération suite dépôt de plainte pour dépôt ou abandon d'ordures de déchets de matériaux.

La commune a déposé plainte en 2021 auprès des services de gendarmerie de Tournus suite à la découverte de sacs de déchets au lieu-dit la Gravière. Le nom du propriétaire du dépôt sauvage a été retrouvé. Une audience publique est prévue début février 2025 pour ce dossier.

Le conseil demande 1 500 € de réparation pour le préjudice subi. Le montant correspond au travail effectué par les services techniques : enlèvement, transport des déchets et le temps passé par les 2 agents des services techniques. L'assemblée rappelle que la nature n'est pas une décharge. Il convient de la préserver. Il existe des déchetteries sur l'ensemble du territoire. Il souhaite une sanction exemplaire pour les contrevenants. Madame le Maire sera présente à l'audience.

6 - Renouvellement contrat d'un agent d'entretien

L'agent en charge de l'entretien des bâtiments scolaires donne entière satisfaction. Le précédent contrat arrive à expiration. Le Conseil valide le renouvellement pour une durée d'un an dans les mêmes conditions.

7 - Compte rendus des réunions intervenues

- **Réunion publique pour la taxe incitative** : Une bonne nouvelle, depuis début 2024 plus de 40 % d'emballages sont triés. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) entre en vigueur au 1.01.2025. Elle sera composée d'une part fixe représentant 90% de la taxe liée à la valeur locative du logement et 10 % représentant le nombre de levées des poubelles grises.

- **Réhabilitation de la mairie et travaux église de Saint-Oyen** : Une réunion avec la commission bâtiments sera fixée pour le suivi des travaux.

- **Visite de contrôle de la caserne par le Capitaine Thouvignon CS de TOURNUS**
Sébastien BORNUIAT précise qu'il s'agit d'un contrôle régulier. Depuis 2023, chaque commune doit désigner un référent incendie. (élu obligatoire).
Mme le Maire propose Mr Nicolas LAURENT qui accepte sous réserve d'incompatibilité avec son statut de professionnel.

DETOURS en TOURNUGEOIS :

Le Galpon association tournusienne, porteuse du projet a rencontré Madame le Maire car la manifestation se déroulera cette année à TOURNUS pour 3 jours et à MONTBELLET sur une journée. La date pour la commune est arrêtée au Dimanche 31 août 2025.
Une réunion publique est fixée le 14 mars 2025 à 18h30 à la salle de réunion de Montbellet afin de recruter des bénévoles pour le jour J.

Collectif pour la construction du nouveau pont :

Un article récemment paru dans la presse locale indique qu'un collectif a été créé pour faire avancer la construction du pont de Saône qui relie les deux départements. Le projet a été stoppé par un jugement du tribunal. Des restrictions de tonnage ont été mises en place depuis quelques mois. Le Conseil Municipal apporte son entier soutien au collectif.

- **Secrétariat de mairie** : Afin d'épauler la secrétaire en poste Mme Magali MASSON qui a suivi la formation de secrétaire de mairie par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique et du CNFPT a récemment pris ses fonctions au sein du secrétariat. Après s'être présentée auprès des élus ; ceux-ci lui souhaitent la bienvenue.

La séance est levée à 20h30

La prochaine réunion est fixée au lundi 17 février 2025